

Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 octobre 2025

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 21 octobre 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Chantal CHARMAT – Adjointes, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Thierry MICHAUD qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Valérie DE MATOS qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET
Absents :	
Quorum :	Vingt-quatre Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB01) : Personnel – Couverture des risques « Santé » et « Prévoyance » des agents
Objet :	1.3 Conventions de mandat

Considérant que les collectivités ont l'obligation, à compter du 01 janvier 2026, de participer financièrement à la couverture santé et prévoyance de leurs personnels et considérant la pertinence des offres recueillies par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale l'Allier (CDG 03), tant en termes de garanties que de cotisation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur avis favorable du Comité Social Territorial (CST) lors de sa réunion du 14 octobre 2025, de souscrire aux propositions de Conventions de participation du CDG 03 afin de proposer aux personnels de bénéficier de ces contrats collectifs et de décider par ailleurs que les adhésions individuelles correspondantes feront l'objet d'une participation mensuelle de la collectivité de 15,00 € pour la garantie « Santé » et 10,00 € pour la garantie « Prévoyance ».

Acte :	Délibération n° 02 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB02) : Domaine – Bâtiment du Centre de secours
Objet :	1.4 Autres types de contrats

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de gardes postées et d'équipes de renfort territorial au Centre d'incendie et de secours, le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS 03) a nécessité

d'augmenter la surface des locaux destinés aux vestiaires et sanitaires, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'un Avenant à la Convention du 13 juillet 2001 prévoyant la mise à disposition dudit Etablissement de locaux supplémentaires.

Acte :	Délibération n° 03 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB03) : Urbanisme – Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Objet :	2.1 Documents d'urbanisme

Vu sa Délibération n° 02 du 29 avril 2025 prescrivant la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et vu l'avis conforme de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), le Conseil Municipal unanime en prend acte et décide en conséquence de ne pas réaliser l'évaluation environnementale du projet qui n'apparaît pas nécessaire.

Acte :	Délibération n° 04 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB04) : Urbanisme – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Objet :	2.1 Documents d'urbanisme

Vu sa Délibération n° 04b du 19 février 2013 prononçant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par Délibération n° 01 du 16 septembre 2004 et considérant que cette révision générale est nécessaire afin notamment de se mettre en cohérence avec les nouvelles obligations réglementaires, conforter la centralité communale, redéfinir les zones constructibles et les zones à urbaniser au regard des dynamiques démographiques, économiques et urbaines actuelles tout en inscrivant le PLU dans une trajectoire de sobriété foncière en lien avec le contexte législatif, le Conseil Municipal unanime prescrit la révision générale du PLU sur l'intégralité du territoire communal sur la base des objectifs énoncés et de défini les modalités de la concertation publique à prévoir.

Acte :	Délibération n° 05 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB05) : Personnel – Ouverture d'un poste d'Apprentis
Objet :	4.4 Autres catégories de personnel

Considérant l'intérêt que représente l'apprentissage pour permettre à des jeunes de mettre en pratique des connaissances théoriques dans le cadre d'un parcours de formation alterné et considérant que le Service municipal des Parcs et Jardins est en capacité d'accueillir ce type d'apprenant, le Conseil Municipal unanime, vu l'accord de financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), décide la conclusion d'un contrat d'apprentissage pour un personnel suivant une formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

Acte :	Délibération n° 06 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB06) : Halle gourmande – Règlement du service
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

Considérant qu'il apparaît opportun de revoir les dispositions relatives au marché couvert de la Halle gourmande accueillant les commerçants non-sédentaires telles que prévues par l'Arrêté municipal du 18 février 1984 et d'adopter un nouveau Règlement s'attachant notamment à redéfinir, les conditions d'installation et les modalités d'attribution des emplacements prenant en compte à la fois les évolutions législatives et les perspectives de redynamisation du marché, le Conseil Municipal, par 21 voix et 6 absentions, adopte le projet de Règlement qui lui est proposé étant précisé que ce dernier a préalablement été soumis pour avis aux représentants des Syndicats de commerçants non-sédentaires du secteur de Moulins et du secteur de Vichy conformément aux dispositions de l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Acte :	Délibération n° 07 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB07) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 01 mars, 29 mars, 05 avril, 31 mai, 21 juin, 19 juillet, 04 octobre, 22 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2026.

Acte :	Délibération n° 08 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 3 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 du Budget général qui s'équilibre à 11.500,00 € en section d'investissement et 34.000,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 09 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB09) : Logement – Annulation de subvention
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa Délibération n° 10 du 31 octobre 2023 accordant une subvention de 88.000 € à ALLIER HABITAT à titre de soutien financier dans une opération visant à la réhabilitation en une résidence de 10 logements sociaux des bâtiments du Pôle social appartenant à la Commune 23 Rue Marcelin Berthelot et considérant que l'acte d'acquisition établi le 19 novembre 2008 pour régulariser l'achat par la Commune dudit ensemble immobilier à la S.A. ELECTRICITE DE France et à la S.A. GDF SUEZ comporte une restriction d'usage limitant strictement l'utilisation par les propriétaires successifs des parcelles vendues pour des bureaux, garages, hangar, ateliers ou stockages ce qui conduit le porteur du projet à y renoncer, le Conseil Municipal unanime décide d'annuler sa Délibération précitée.

Acte :	Délibération n° 10 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB10) : Logement – Confirmation de subvention
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa Délibération n° 10 du 27 juin 2023 accordant une subvention de 78.000 € à ALLIER HABITAT à titre de soutien financier dans une opération visant à l'acquisition d'un ensemble immobilier très dégradé sis Rue Albert 1er en vue de sa réhabilitation en une résidence de 12 logements et considérant que le projet est à la veille d'être engagé, le Conseil Municipal, par 21 voix et 6 absentions, confirme sa décision en vue du versement dudit concours.

Acte :	Délibération n° 11 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB11) : Rénovation de l'école Berthelot (Tranche 1) – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de rénovation de l'école Berthelot (Tranche 1) sont éligibles à une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des territoires Ruraux (DETR), de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région et du Département de l'Allier au titre du programme Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB), le Conseil Municipal unanime modifie ses Délibérations précédentes n° 19 du 30 janvier 2024 et n° 09 du 28 janvier 2025 en approuvant le plan de financement hors taxes d'un montant de 327.501,46 € et sollicitant lesdits cofinanceurs pour un montant de 236.501,46 €.

Acte :	Délibération n° 12 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB12) : Demande d'autorisation environnementale – Projet d'extension des capacités de production de l'usine SEDEC
Objet :	8.8 Environnement

Vu l'Arrêté préfectoral n° 1601/2025 du 29 juillet 2025 prescrivant l'ouverture d'une consultation publique relative au projet de la Société SEDEC visant à l'extension des capacités de production de son unité de la zone des Jalfrettes lequel aura pour conséquence un changement de catégorie de l'Etablissement et une augmentation du

périmètre dit « ICPE » avec moyens de défense incendie supplémentaires, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable sur le dossier.

Acte :	Délibération n° 13 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB13) : Finances – Débat d'orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé des évolutions observées ces trois dernières années et des perspectives, insistant sur le contexte de comptes publics contraints qui influera sur les budgets locaux en 2026.

Elle souligne que l'année 2025, bien qu'incomplète, s'annonce budgétairement similaire à l'année précédente et que le budget de fonctionnement reste un pilier essentiel pour la santé financière de la collectivité avec des dépenses qui tendent désormais à se stabiliser après une hausse marquée jusqu'en 2023.

Elle explique qu'est prévu, pour 2026, la continuité des projets en cours et des études engagées, avec des programmes pluriannuels notamment pour la voirie et l'équipement des services.

Monsieur Emmanuel FERRAND remercie Christine et les services pour leur travail sur la présentation et souligne que le budget 2026 sera le dernier voté avant les prochaines échéances électorales.

Il note une situation financière locale très favorable, malgré un contexte national difficile, relevant que l'excédent prévisionnel d'environ 800 K€ et le désendettement significatif placent la Commune légèrement en dessous de la moyenne des communes de même strate, tout en soulignant que cette performance a été réalisée sans augmentation des impôts depuis 32 ans et sans recours à l'emprunt depuis 9 ans.

Relevant que la collectivité a investi environ 9 M€ sur 6 ans, soit 1,5 M€ par an (hors investissements de la Communauté de Communes), il affirme que la situation financière laissée à la future équipe est très saine, avec de fortes capacités d'investissement.

Il insiste sur l'importance de cette solidité financière, considérant que les dotations et subventions deviendront de plus en plus rares, tandis que les dépenses obligatoires continueront d'augmenter.

Madame Sylvie THEVENIOT souligne que, bien que les taux des impôts locaux n'aient pas été augmentés depuis 30 ans, les bases fiscales sont en hausse chaque année, ce qui modifie la charge pour les contribuables.

Concernant la dette, elle note qu'il faudra plusieurs années pour réduire significativement l'endettement qui est un héritage de la rénovation du centre-ville réalisé dans une période économique plus favorable.

Elle redit son étonnement face à un résultat 2023 de 960 K€ dont l'affectation en investissement n'avait pas été réalisée et regrette que les débats se concentrent sur les années passées plutôt que sur les projections.

Elle note que les projets en cours sont principalement des finalisations de ce qui a été entrepris en 2025, à l'exception du rond-point de Faubourg de Paris et s'interroge sur l'éco-quartier en Paluet, se demandant s'il existe des projets ou des investissements en cours.

EF répond que les projets de logement suivent leur cours et que la Commune réfléchit à la constitution d'une Société d'économie mixte pour initier des projets de construction avec la participation de capitaux privés locaux ou extérieurs, pour pallier au manque de rentabilité pour les bailleurs sociaux et les promoteurs privés.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 31 octobre 2025
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND